



4 questions à...

Marie-France Bodiguian

Fondatrice du cabinet de conseil Amotice

En tant qu'interlocutrice privilégiée via votre cabinet de conseil créé en 2008, comment avez-vous vu évoluer la position des collectivités locales sur le sujet du numérique et de l'éducation ?

J'ai en effet créé Amotice en 2008 avec comme objectif de fournir aux décideurs publics un accompagnement efficient dans le choix de leur stratégie éducative et numérique. Notre rôle au sein du cabinet est de permettre aux collectivités de faire la connexion entre les contraintes techniques et leur projet éducatif, tout en respectant un cadre budgétaire strict. Je dirais qu'il y a eu au départ beaucoup de tâtonnements dans la mise en place d'une véritable politique éducative numérique qui a engendré dans certains cas un gâchis d'argent public ! Ainsi, il y a quelques années, tous les établissements se dotaient d'une salle informatique. Peu de temps après, les ordinateurs ont fait irruption dans les classes, les chefs d'établissements et le corps enseignant se rendant compte que les salles informatiques étaient finalement sous-utilisées. Puis les tablettes et les tableaux numériques sont entrés dans les salles de classe. Tous ces changements ont un coût pour les collectivités. D'où l'importance de mener une réflexion en amont afin d'identifier les besoins réels de l'établissement.

À quelles problématiques les collectivités locales sont elles aujourd'hui confrontées en termes d'éducation numérique ?

L'objectif de notre intervention est de permettre de définir un cadre efficient qui, à long terme, puisse être source d'économies. Il faut bien avoir à l'esprit que très souvent, les collectivités locales ont des services cloisonnés ; la gestion de projet se faisant bien souvent par le biais d'entités indépendantes, alors que le numérique demande un travail de compétences transversales. À cela s'ajoutent des dotations en repli ainsi que de nombreuses

restrictions budgétaires. Le numérique, s'il est utilisé à plusieurs niveaux, peut permettre de mettre à plat beaucoup de choses et de simplifier les processus. Je constate ainsi que bien souvent, beaucoup de collectivités sont passives et attendent de recevoir une liste de courses de la part de l'Éducation nationale ! Reste que, à mon sens, pour éviter tout gâchis financier, il est essentiel que les collectivités soient elles-mêmes porteuses de projets. Et c'est ce

Il y a eu de nombreux gâchis financiers aux débuts du développement de l'école numérique !

que nous proposons aux collectivités locales en leur faisant profiter des retours d'expérience d'autres décideurs du secteur public.

De quelle façon travaillez-vous avec les collectivités locales ?

Au sein du cabinet Amotice, nous construisons toujours notre réflexion à partir de l'existant. Nous n'avons pas d'accord avec les fournisseurs et ne disposons surtout pas d'une réponse standardisée qui pourrait convenir à l'ensemble de nos interlocuteurs ! Il s'agit de conseils au cas

par cas, en lien avec les besoins recensés au sein de chaque établissement. Je dirais donc qu'il s'agit dans un premier temps de dresser un audit de l'existant et des besoins, avant de mettre en place un plan d'action. Pas question pour autant de prendre les décisions à la place des décideurs publics. Pour qu'un projet prenne, il faut qu'il soit porté par les décideurs. Nous accompagnons les collectivités locales en leur apportant le recul et l'expérience nécessaires à la mise en place de leur projet, puis nous les guidons en leur apportant des outils et des process.

Combien sont facturés vos services et quels délais faut-il pour mettre en place des solutions ?

Je dirais que tout dépend de la collectivité locale et de son implication dans le projet ! Une fois de plus, il ne s'agit pas de faire le travail à leur place, mais de les accompagner vers le développement d'outils répondant à leurs problématiques propres. En ce qui concerne nos tarifs, nous travaillons au forfait en fonction des besoins des collectivités et du nombre d'établissements traités. Nos tarifs sont adaptés aux budgets des collectivités locales. Par ailleurs, Amotice a développé une expertise destinée à accompagner les collectivités locales dans leur recherche de subventions. Il faut bien avoir à l'esprit qu'il existe actuellement une multitude de subventions disponibles dans le domaine de l'éducation et du numérique. Reste à savoir à quelle porte frapper et dans quelles conditions ! C'est ce que nous proposons avec un accompagnement dédié. Le 4 décembre prochain, nous organisons d'ailleurs un séminaire en ligne gratuit sur le thème : « les cinq étapes pour décrocher des subventions ». Les décideurs publics pourront, durant une heure, poser leurs questions en tchat. In fine, l'ensemble des éléments : mutualisation des systèmes, réflexion en amont sur les choix des équipements et recherche de subventions peuvent permettre aux collectivités locales de réaliser des économies conséquentes. ~

